

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

26 SEPTEMBRE 2013

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Régularisation foncière de
la parcelle AO 979 – sente
Roger Robereau**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 27 septembre 2013
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 1^{er} octobre 2013
et qu'il est donc exécutoire.

Le 1^{er} octobre 2013

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services


Aline RIDET

L'an deux mille treize, le 26 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 19 septembre deux mille treize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame MAUVAGE, Monsieur HAÏAT, Monsieur MAILLARD, Madame NICOT, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur CHARREAU, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame TÉA, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Madame GUERRY, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD, Monsieur BIHOUIS

Avaient donné procuration :

Monsieur BAZIN d'ORO à Monsieur MAILLARD
Madame USQUIN à Madame MAUVAGE
Monsieur STUCKERT à Madame de CIDRAC
Madame KARCHI-SAADI à Madame TÉA
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur BATTISTELLI
Madame LEGRAND à Monsieur PÉRICARD

Étaient absentes :

Madame GOMMIER
Madame ROCCHETTI

Secrétaire de séance :

Monsieur FAVREAU

N° DE DOSSIER : 13 E 05

OBJET : RÉGULARISATION FONCIERE DE LA PARCELLE AO 979- SENTE ROGER ROBEREAU

RAPPORTEUR : Monsieur LEBRAY

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre du permis de construire PC n° 78 551 09 0046 délivré à la *société S.C.I. WINDSOR Saint-Germain-en-Laye* pour une opération *sise* 37 rue de Fourqueux, la Ville a sollicité la cession d'une portion de terrain pour l'élargissement de la sente Roger ROBEREAU.

Le terrain ainsi acquis permettra l'aménagement et la rectification du tracé de la sente au droit de la propriété dans le but d'améliorer la sécurité des piétons.

Suivant les prescriptions du permis de construire délivré, une parcelle de terrain d'une superficie de 132 m² a été détachée de la parcelle initiale et cadastrée AO 979. Cette cession d'une valeur vénale de 18 000 €, estimée par France Domaine, est envisagée à l'euro symbolique.

La *S.C.I. WINDSOR Saint-Germain-en-Laye* demande aujourd'hui la régularisation foncière de cet élargissement et propose la signature de l'acte translatif de propriété.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la régularisation foncière en vue de la rectification du tracé de la sente Roger ROBEREAU en autorisant l'acquisition de la parcelle AO 979 d'une superficie de 132 m² au prix de 1 euro.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la régularisation foncière en vue de la rectification du tracé de la sente Roger ROBEREAU,

AUTORISE l'acquisition de la parcelle AO 979 d'une superficie de 132 m² au prix de 1 euro,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1er Maire-Adjoint,


Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines